

Cote du document:	<u>EB 2019/128/R.26/Add.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>7 d) ii) b)</u>
Date:	<u>20 novembre 2019</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Investir dans les populations rurales

République du Mozambique

Programme de développement de filières  
agroalimentaires inclusives

Additif

Conseil d'administration — Cent vingt-huitième session  
Rome, 10-12 décembre 2019

---

Pour: Approbation

# Programme de développement de filières agroalimentaires inclusives

## Additif

L'attention du Conseil d'administration est appelée sur les ajouts et modifications ci-après à apporter au rapport du Président sur le Programme de développement de filières agroalimentaires inclusives (EB 2019/128/R.26). Pour plus de clarté, les modifications apparaissent en caractères gras et le texte barré correspond aux suppressions.

Page iv, résumé du financement

Montant du prêt du FIDA: ~~... millions de [DTS/EUR] (équivalant approximativement à 8,4 millions d'USD)~~

Montant du don du FIDA au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette: ~~... millions de [DTS/EUR] (équivalant approximativement à 33,6 millions d'USD)~~

Page 7, paragraphe 34

La quatrième phrase est modifiée comme suit:

Le financement du FIDA est fourni en dollars des États-Unis ~~peut être fourni soit en droits de tirage spéciaux (DTS), soit en dollars des États-Unis, soit en euros, sous réserve de l'acceptation par le FIDA d'une demande officielle du Gouvernement mozambicain.~~

Page 7, paragraphe 35

La deuxième phrase est supprimée.

~~Il prendra également en charge les frais de l'unité de gestion de projet et le coût des chercheurs-consultants.~~

Page 10, paragraphe 45

La deuxième phrase est supprimée.

~~Le ministère déléguera le rôle d'organisme d'exécution chef de file au Fonds de développement agricole (Fundo de Desenvolvimento Agrário).~~

Page 12, paragraphe 60

La recommandation est modifiée comme suit:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Mozambique un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à huit millions quatre cent mille dollars des États-Unis (8 400 000 USD) ~~/EUR/droits de tirage spéciaux (... DTS)~~, qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Mozambique un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette d'un montant équivalant à trente-trois millions six cent mille dollars des États-Unis (33 600 000 USD) ~~/EUR/droits de tirage spéciaux (...DTS)~~, qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.